



Incendie d'une parcelle de terrain

Par **gougou**, le **29/06/2013** à **21:26**

bonjour, un incendie d'une parcelle de terrain agricole prend feu suite à une étincelle provenant d'un camion. Il y a eu beaucoup de dégâts et le camion a été cramé. Les deux assurés n'ont pas déclaré l'incendie ? les deux assurés ne sont pas assurés en Tous risques (incendie) ont-ils le droit de se faire rembourser ? (il y a eu PV de Gie Nationale et intervention de la Protection civile) merci de me répondre.

Par **chaber**, le **30/06/2013** à **07:17**

bonjour,

A qui appartient le camion ? à vous-même ou une tierce personne ?

Cas 1: le camion vous appartient. Affaire classée pour votre parcelle, et non d'autres éventuellement incendiées

Cas 2: vous n'êtes propriétaire.

- Une déclaration de sinistre doit être faite auprès de l'assureur du camion en responsabilité civile obligatoire par la loi.
- Si vous possédez une protection juridique, vous faites une déclaration. Vous devrez chiffrer vos dommages. Cet organisme se chargera de vous représenter.

Par **panatinaikos**, le **09/07/2013** à **11:39**

le camion m'appartient,le propriétaire de la parcelle me cite en justice me rendant coupable de l'incendie de sa propriété alors que moi j'ai perdu tout un camion et l'assurance refuse de m'indemniser....+

Par **chaber**, le **09/07/2013** à **12:25**

bonjour

selon les explications fournies, vous êtes propriétaire du camion. Si l'assurance du véhicule ne prévoit pas la garantie Vol-incendie, vous ne pouvez prétendre à indemnisation.

Le propriétaire de la parcelle sinistrée a tout à fait raison de se retourner contre vous . A charge pour vous de faire intervenir votre assureur camion